

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.03.02 Convocation du 21.03.02

Compte rendu affiché 2 avril 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : I. DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : SUBVENTION  
au C.C.A.S.**

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN,  
BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES,  
M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme MARMONIER par  
Mme WYMANN - Mme ZULI par Mme GLATARD - Mme DURAND par  
Mme BOUHEY - Mme LABASOR par M. BELLOT.

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	23
votants	28

**Absents représentés :**

**Absent excusé :**

M. FERNANDES.



Monsieur l'Adjoint délégué explique que la ville dote, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale d'une subvention contribuant à assurer le financement des actions qu'il mène.

Il indique que cette subvention permet de concrétiser les axes de la politique sociale voulu par la municipalité.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2002,
- Vu la Commission municipale des Finances du 21.03.2002,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 31.01.2002,
- Décide de l'attribution d'une subvention de **275 180 €uros au profit du CCAS, à l'article 65736 du budget communal.**

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 28 Mars 2002

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

LE MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 9 avril 2002

- de la publication le 10 avril 2002

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 9 avril 2002